COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL

No 11-2015 - Séance du 28 septembre - Orale

Buvette des Mossettes - Bouclement du préavis 2/2014

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Les travaux entrepris dans le cadre du préavis 2/2014, autorisant des dépenses de CHF 198'000.- ont été réalisés sans dépassement.

Le poste « divers » a permis la pose d'un frigo à gaz supplémentaire ainsi qu'une hotte de ventilation ; des points lumineux supplémentaires ont été installés.

Par contre, le mur de la façade côté cuisine a dû être doublé afin de permettre la pose de l'agencement de cuisine. Les normes sanitaires relatives à l'eau potable nous ont obligés à la pose d'un appareil pour le traitement de l'eau. Ces travaux n'étaient pas prévus dans le préavis.

Enfin, pour permettre une acoustique décente à l'intérieur de la buvette, des éléments phono-absorbants ont été posés.

Le résultat final atteint un montant de CHF 208'400.-.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

A. Bovay — J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 31 août 2015

M. Gygli , municipal délégué

Copie au Bureau du conseil communal